



Monteur en Installations Sanitaires (M.I.S.) en 1 an

DUREE : 1 an, en alternance,
1 semaine sur 3, 35h hebdomadaires

LIEU : M.F.R. Champ Molliaz

Accessible aux personnes à mobilité
réduite, pour les autres types
de handicap : *nous consulter*

DATES :
Rentrée en septembre

EFFECTIF :
17 apprenants par groupe

[Fiche RNCP : 38305](#)

PUBLIC :
Apprentissage
Formation Professionnelle Continue (F.P.C.)

PREREQUIS :
En apprentissage : niveau 3 minimum
En F.P.C. : Maîtrise des 4 opérations et niveau de
français permettant de suivre une formation

PREAMBULE

Cette formation, en alternance, permet d'obtenir le **Certificat d'Aptitude Professionnelle** (C.A.P. M.I.S., niveau 3) dans le domaine du bâtiment, dans la réalisation et la maintenance d'installations sanitaires.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Formuler les apprenants pour exercer le métier de monteur en installations sanitaires et accéder à un emploi durable.
- Permettre aux apprenants d'acquérir des compétences techniques et théoriques et des savoir-être.
- Obtenir le diplôme Obtenir le diplôme soit par la forme globale, soit par la forme progressive (validation échelonnée des blocs de compétence).

PUBLIC CONCERNE

Sous le statut d'apprenti :

- Age maximum : 29 ans révolus.

Sous le statut de la F.P.C. :

- Age minimum : 16 ans.
- Salariés d'entreprise (plan de développement des compétences ou dispositif Pro-A ou contrat de professionnalisation...) ou demandeurs d'emploi.
- Avoir une entreprise pour l'alternance.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

- Compléter et transmettre des documents
- Échanger et rendre compte oralement
- Décoder un dossier technique d'installation sanitaire
- Choisir les matériels, fournitures et les outillages
- Sécuriser son intervention
- Réceptionner les approvisionnements
- Équiper les appareils
- Implanter l'installation sanitaire, installer les supports
- Assembler et raccorder les réseaux

COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES (suite)

- Contrôler le travail réalisé
- Réaliser une mise en service
- Appliquer les procédures de maintenance préventive
- Effectuer les opérations de maintenance corrective.

(cf Arrêté du 11 avril 2018 / Annexe Ib Référentiel de certification).

CONTENU

- Enseignement professionnel :

Technologie et Dessin

Prendre connaissance des informations liées à son intervention
Communiquer avec les différents intervenants
Renseigner et transmettre des documents d'intervention
Organiser son intervention en adoptant une attitude éco-responsable
Préparer et vérifier les matériels et les outillages

Atelier

Équiper les appareils d'une installation sanitaire
Implanter et fixer les appareils et leurs accessoires
Implanter et fixer les supports des réseaux
Façonner, poser et raccorder les réseaux, raccorder les appareils
Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation

Manipulations

Vérifier la conformité du travail réalisé
Mettre en pression, contrôler et purger les circuits
Mettre en service et régler une installation sanitaire
Mettre en œuvre une procédure de maintenance préventive
Réaliser une action de maintenance corrective

Chef d'œuvre (pour le statut d'apprenti)

Démarche de projet pluri et interdisciplinaire pour valoriser les compétences acquises pendant la formation.

🌐 Enseignement général :

Français, Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique
Mathématiques, Physique-chimie
Education Physique et Sportive
Anglais
Prévention, Santé, Environnement (P.S.E.)
Arts appliqués

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

🌐 Méthodes pédagogiques :

La pédagogie des M.F.R. est basée sur l'alternance de semaines à la M.F.R., où sont dispensés des cours et des activités théoriques et pratiques, et des semaines en entreprise, en situation professionnelle.

Pour mettre en œuvre ces formations où chaque apprenant est actif, la M.F.R. :

- Elabore un plan de formation qui organise les apprentissages entre les différents lieux éducatifs sur l'année
- Propose un carnet de liaison, entre parents, maîtres d'apprentissage et moniteurs, qui facilite la communication.

Un positionnement est réalisé en amont de la formation afin d'évaluer les compétences acquises par l'apprenant et d'individualiser son parcours de formation.

🌐 Moyens pédagogiques :

Ateliers, Salle de classe, salle informatique.

SUIVI

- 🌐 Appel lors de chaque cours : la M.F.R. s'engage à transmettre les retards et les absences à l'entreprise d'accueil.
- 🌐 Sous le statut de la F.P.C. : feuille d'émargement biquotidienne transmise aux parties prenantes.
- 🌐 Visites en entreprise pour un bilan intermédiaire.
- 🌐 iENT
- 🌐 Entretien individuel pour évaluer la progression et proposer du soutien personnalisé

EVALUATION DE L'ACTION

- 🌐 Evaluation sur le degré d'acquisition des compétences : Bilans de connaissances réguliers, examens blancs, épreuves en contrôle en cours de formation et évaluation en entreprise pour validation du diplôme.
- 🌐 Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (bilan écrit, enquêtes, questionnaire en ligne pour les apprenants et pour leur entreprise d'accueil ...).
- 🌐 Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid ».

POURSUITES D'ETUDES

Les apprenants peuvent acquérir une spécialisation en préparant un C.A.P en un an.

- 🌐 C.A.P. Monteur en Installations Thermiques
- 🌐 C.A.P. Installateur en Froid et Conditionnement d'Air

Ils peuvent acquérir un niveau de qualification supplémentaire ou une spécialisation en préparant en 2 ans un Brevet Professionnel (B.P.) ou un bac pro.

- 🌐 B.P. Monteur en installations du génie climatique et sanitaire
- 🌐 B.P. Métiers de la piscine
- 🌐 Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques ou en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

DEBOUCHES

Le titulaire du C.A.P. M.I.S. atteste d'un premier niveau de compétences professionnelles qui va lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

- Dépanneur / Dépanneuse en installations sanitaires
- Monteur / Monteuse en installations sanitaires
- Plombier / Plombière

(cf Arrêté du 11 avril 2018 / Annexe la Référentiel des activités professionnelles).

DISPOSITIONS FINANCIERES

Sous le statut d'apprenti :

- 🌐 Coût de formation : pris en charge par l'OPCO.
- 🌐 Frais annexes : Adhésion à l'association, demi-pension ou internat, caisse à outils dans certains cas.

Sous le statut de la F.P.C. :

- 🌐 En contrat pro, coût de formation pris en charge par l'OPCO.
- 🌐 Autres parcours : nous consulter.
- 🌐 Frais annexes : Adhésion à l'association, demi-pension ou internat, caisse à outils dans certains cas.



04 50 31 60 52

www.mfr-cranves-sales.fr

Siret : 44893459600017

Code APE : 8532Z

UAI : 0741630V

Déclaration d'activité de prestataire de formation n°82 74 02327 74